

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

8949 - Délivrer une attestation de domiciliation du salaire à celui qui veut opérer un achat par le biais d'une banque

question

Ceux qui achètent des véhicules par le truchement des banques ou contractent des location-vente demandent à leurs employeurs une attestation de domiciliation du salaire. Est-il permis à l'agent responsable de la délivrance de ces attestations de les établir au profit des demandeurs ?

la réponse favorite

Louange à Allah

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Si l'agent responsable de la délivrance des attestations sait que les attestations lui sont demandées afin d'être utilisées dans cette transaction interdite, il lui est interdit de le faire. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient lui) a maudit celui qui se nourrit d'usure, celui qui la produit, ceux qui en servent de témoins et celui qui enregistre les opérations usurières. Tout cela a été interdit par Allah le Très Haut en ces termes : **Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran, 5 : 2). Allah le Très Haut le sait mieux.